



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

M. Jean-François Poulin est absent.

Le maire débute la séance en prenant fait du dépôt d'une pétition de quarante-neuf personnes s'opposant à la construction de deux bâtiments sur la rue Meigs.

Il partage ensuite les informations suivantes :

- Une usine de biométhanisation s'implantera à Farnham prochainement, créant environ quinze emplois directs et une centaine d'emplois indirects.
- Le concours "La grande corvée" est reconduit cette année jusqu'au 21 avril 2021, avec certificats cadeaux de commerçants locaux comme prix de participation.
- La consultation publique sur l'avenir des passerelles est en préparation et sera tenue tout le mois de mai. Plus d'informations à venir prochainement.
- La Ville de Farnham fera l'acquisition de l'église Saint-Romuald, un des cinq bâtiments d'exception de Brome-Missisquoi. Les coûts annuels fixes d'environ 54 000 \$ seront assumés par les divers organismes locataires.
- Une entente de principe est intervenue avec les pompiers pour le renouvellement de la convention collective pour une période de six ans.

2021-172

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

13. Horaire de travail de certains employés cols bleus au Service des travaux publics

et en ajoutant les points suivants :

63. Jour de la Terre - Concours la Grande Corvée

64. Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 - Demande de subvention.

Procès-verbaux

2021-173

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 mars 2021

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 mars 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 mars 2021.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés en ajoutant le texte suivant aux résolutions 2021-113 et 2021-165 :

"QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision"

Réglementation

2021-174 **Règlement concernant les nuisances - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement concernant les nuisances*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant les nuisances* afin d'apporter des précisions sur les dégagements des trottoirs et voies publiques.

2021-175 **Dépôt du projet de Règlement concernant les nuisances**

Document : *Projet de Règlement concernant les nuisances*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement concernant les nuisances*.

2021-176 **Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021 - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* afin de retirer les dispositions sur les entrées charretières et ajouter les frais pour le dégagement des trottoirs et voies publiques si ces travaux sont effectués par les employés municipaux.

2021-177 **Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*.

2021-178 **Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003) - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)*, non daté.



M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)* pour autoriser les bâtiments unifamiliaux jumelés dans cette zone.

2021-179 Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)*

Document : Premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-180 Adoption du *Règlement 458-53 modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)*

Document : *Règlement 458-53 modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-53 modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2021-181 Union des Municipalités du Québec - Assises annuelles virtuelles

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que MM. Patrick Melchior, Jean-Yves Boulianne et Yves Deslongchamps, plus une personne à être déterminée, soient autorisés à assister aux assises annuelles virtuelles 2021 de l'Union des Municipalités du Québec, les 12, 13 et 14 mai 2021, au coût de 500 \$, excluant les taxes, par personne.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2021-182

Restructuration du Service des communications

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la structure du Service des communications;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de modifier la structure du Service des communications comme suit:

- Créer le Service des communications et relations avec les citoyens.
- Créer le poste de directeur de ce Service, poste à temps plein dans le groupe des employés cadres.
- Créer le poste d'agent de liaison au Service, poste à temps plein dans le groupe des employés cadres.
- Adopter les descriptions de tâches et échelles salariales de ces deux postes.
- Abolir le poste de conseiller aux communications, la description de tâches et l'échelle salariale de ce poste.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE cette restructuration soit effective à compter du 7 avril 2021.

QUE le maire, ou en son absence M. Vincent Roy, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2021-183

Nomination d'une directrice du Service des communications et relations avec les citoyens

CONSIDÉRANT la restructuration du Service des communications et relations avec les citoyens;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M^{me} Annie Lévesque à titre de directrice du Service des communications et relations avec les citoyens à compter du 7 avril 2021.

QUE M^{me} Lévesque conserve son échelon de rémunération pour ce nouveau poste.

QUE les autres avantages et conditions de ce poste sont ceux de l'entente de travail présentement en vigueur.

2021-184

Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 0309

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 0309 est entré en fonction au Service des travaux publics le 20 avril 2020;



CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la période de probation de l'employé matricule 0309 soit prolongée jusqu'au 18 octobre 2021 afin de permettre de terminer son évaluation.

2021-185 Fin de la période de probation de M. Patrick Courtemanche

CONSIDÉRANT que M. Patrick Courtemanche a été embauché à titre d'Opérateur 1 au Service des travaux publics le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT que M. Courtemanche était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'embauche de M. Patrick Courtemanche à titre d'Opérateur 1 au Service des travaux publics soit confirmée, rétroactivement au 14 avril 2020.

2021-186 Fin de la période de probation de M. Jeffrey Swennen

CONSIDÉRANT que M. Jeffrey Swennen a été embauché à titre d'Opérateur 1 au Service des travaux publics le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT que M. Swennen était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'embauche de M. Jeffrey Swennen à titre d'Opérateur 1 au Service des travaux publics soit confirmée, rétroactivement au 14 avril 2020.

2021-187 Création d'un poste permanent d'employé col bleu au Service des travaux publics

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire la création d'un poste permanent d'employé col bleu au Service des travaux publics à compter du 7 avril 2021.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2021-188 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe loisirs et parcs

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Stéphane Bouthot à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe loisirs et parcs, du 10 mai 2021 au 1^{er} octobre 2021 ou pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-189 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe loisirs et parcs

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Laurent Laporte à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe loisirs et parcs, du 24 mai 2021 au 27 août 2021 ou pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-190 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe voirie

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Jesse Swennen à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe voirie, du 19 avril 2021 au 10 septembre 2021 ou pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-191 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe voirie

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Éric Davignon à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe voirie, du 3 mai 2021 au 29 octobre 2021 ou pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-192 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe voirie

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Alexandre Marchand à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe voirie, du 3 mai 2021 au 29 octobre 2021 ou pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.



2021-193 Retraite de M^{me} Suzanne Dubuc, employée col bleu au Service des travaux publics

Document : Lettre de M^{me} Suzanne Dubuc datée du 1^{er} mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le départ à la retraite de M^{me} Suzanne Dubuc effectif le 14 mai 2021.

QU'il convient de souligner que M^{me} Dubuc a été la première femme à être embauchée à titre d'employée col bleu pour la Ville de Farnham.

QUE des remerciements soient transmis à M^{me} Dubuc pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2021-194 Démission de M. André Bourassa, directeur du Service de sécurité incendie

Document : Lettre de M. André Bourassa datée du 23 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. André Bourassa, effective le 24 mars 2021.

QUE des remerciements soient transmis à M. Bourassa pour son intérêt pour la Ville de Farnham.

2021-195 Démission de M. Jonathan Tessier, employé col bleu au Service des travaux publics

Document : Lettre de M. Jonathan Tessier datée du 15 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Jonathan Tessier effective le 15 mars 2021.

QUE des remerciements soient transmis à M. Tessier pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2021-196 Contrôle animal - Contrat

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville de Farnham de voir à l'application de son règlement de contrôle animal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire mandater un tiers à cette fin;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de contrôle animal à l'organisme Société protectrice des animaux des Cantons pour les années 2021, 2022 et 2023, puisque le seuil maximal des contrats pouvant être octroyés de gré à gré est actuellement de 105 700 \$:

Année	Montant annuel	Montant mensuel
2021 (Sept mois)	22 409,31 \$	3 201,33 \$
2022	39 376,40 \$	3 281,37 \$
2023	40 360,81 \$	3 363,40 \$



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-290-00-419.

2021-197 Contrôle animal - Fonctionnaire désigné

CONSIDÉRANT que malgré le contrat de contrôle animal, la Ville de Farnham doit nommer un fonctionnaire municipal responsable des dossiers;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Natalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le directeur général soit désigné fonctionnaire municipal aux fins du contrôle animal sur le territoire de la Ville de Farnham.

Greffe et affaires juridiques

2021-198 Acquisition du lot 4 447 498 du cadastre du Québec - 500, rue Saint-Hilaire - Église et presbytère Saint-Romuald

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Romuald a signifié à la Ville de Farnham qu'elle ne peut plus assurer les dépenses de fonctionnement reliées à l'exploitation de l'Église Saint-Romuald et de son presbytère proprement dit et qu'elle se voit dans l'obligation de cesser définitivement ses opérations à court terme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite faire l'acquisition de cet immeuble;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition du lot 4 447 498 du cadastre du Québec (500, rue Saint-Hilaire) appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Romuald.

QUE cette acquisition est faite pour la somme symbolique de 1 \$.

QUE le projet d'entente avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Romuald soit approuvé.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-700-00-722 et financées par le surplus libre.

2021-199 Vente du lot 5 219 577 du cadastre du Québec - Boulevard Industriel

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 18 mars 2021.

CONSIDÉRANT que ce lot est évalué à 108 300 \$;

CONSIDÉRANT que le prix de revient de ce lot industriel est de 1,98 \$ le pied carré;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue est de 2 \$ le pied carré;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 5 219 577 du cadastre du Québec (Boulevard Industriel) à la Fiducie Quintal 2015 (Ou toute autre entité créée afin de faire l'acquisition de ce lot), au prix de 2 \$ le pi², aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} juillet 2021.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot est vendu dans son état actuel et la Ville de Farnham ne fera pas le retrait de la dalle de béton.
- Les frais de raccordement aux services municipaux d'aqueduc et d'égout soient à la charge de l'acquéreur.
- La construction d'un bâtiment devra être débutée dans les deux années suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra obligatoirement être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat.
- Que le terrain devra obligatoirement être offert en reprise à la Ville de Farnham si l'acquéreur veut s'en départir durant les deux années suivant l'acte notarié. Le prix de vente sera celui d'acquisition initial.
- Que le plan projet d'implantation, incluant l'aménagement de la cour avant soit soumis à la Ville de Farnham pour approbation.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2021-200

Vente du lot 5 219 578 du cadastre du Québec - Boulevard Industriel

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 18 mars 2021.

CONSIDÉRANT que ce lot est évalué à 108 300 \$;

CONSIDÉRANT que le prix de revient de ce lot industriel est de 1,64 \$ le pied carré;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue est de 2 \$ le pied carré;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 5 219 578 du cadastre du Québec (Boulevard Industriel) à M. Alexis Moquin Paquin (Ou toute autre entité créée afin de faire l'acquisition de ce lot), au prix de 2 \$ le pi², aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} juillet 2021.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot est vendu dans son état actuel et la Ville de Farnham ne fera pas le retrait de la dalle de béton.
- Les frais de raccordement aux services municipaux d'aqueduc et d'égout soient à la charge de l'acquéreur.



- La construction d'un bâtiment devra être débutée dans les deux années suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra obligatoirement être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat.
- Que le terrain devra obligatoirement être offert en reprise à la Ville de Farnham si l'acquéreur veut s'en départir durant les deux années suivant l'acte notarié. Le prix de vente sera ce lui d'acquisition initial.
- Que le plan projet d'implantation, incluant l'aménagement de la cour avant soit soumis à la Ville de Farnham pour approbation.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2021-201

Marché public de la Station Gourmande

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement que le bâtiment du 313, rue de l'Hôtel-de-Ville soit renommé "Station Pierre-Bériau".

Que cette désignation soit faite en hommage à M. Pierre Bériau, né à Montréal en 1835, notaire à Farnham de 1860 à 1863 et de 1865 à 1893 et maire de la Ville de Farnham de 1876 à 1878.

QUE l'événement du marché public soit connu sous le nom de "Marché public de Farnham".

QUE la résolution 2008-544 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Finances municipales

2021-202

Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M^{me} Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour la Bibliothèque municipale Louise-Hall dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022.

QUE M^{me} Laguë soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2021-203

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 mars 2021

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 31 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 534 108,59 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 294 936,72 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2021 soit approuvé.

2021-204 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Activités estivales

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 13 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'inscription gratuite au camp de jour de la saison 2021, pour un maximum de quinze jeunes résidant à Farnham qui seront choisis en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie.

2021-205 École Jean-Jacques-Bertrand - Bourses

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 11 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser six bourses de 100 \$ et une bourse de 150 \$, dans le cadre de la remise des bourses 2021 pour les finissants du 5^e secondaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand, à être remises à des résidents de Farnham afin de souligner leur persévérance scolaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2021-206 Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de supports à vélos

Document : Projet de programme non daté.

CONSIDÉRANT que la popularité du transport en vélo au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham, soucieuse de l'environnement, désire mettre sur pied un Programme d'aide financière afin d'encourager l'utilisation du vélo sur le territoire de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter le Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de supports à vélos tel que proposé.

2021-207 Chevaliers de Colomb de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 24 février 2021.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser, pour l'année 2021, une somme de 150 \$ par collecte de sang organisée par les Chevaliers de Colomb de Farnham, sur le territoire de Farnham, jusqu'à concurrence de trois collectes.



QUE cette somme sera versée après la tenue de chacun de ces événements.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2021-208

Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville/St-Jean - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 15 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville/St-Jean pour l'édition 2021 de la Coopérative d'entrepreneuriat collectif.

QUE les étudiants du Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville/St-Jean devront effectuer des heures de travaux pour la Ville de Farnham équivalentes à une valeur de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Travaux publics

2021-209

Travaux de la piste cyclable - Section comprise entre le boulevard Magenta Est et la rue Yamaska Est

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, douze soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
B. Fréreau & fils inc.	192 691,03 \$
Univert paysagement inc.	212 959,64 \$
Gestimaction inc.	221 729,29 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	229 537,98 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	245 000 \$
Roger Dion et fils 2006 inc.	246 598,38 \$
Excavation Dominic Carey	251 459,52 \$
Excavation démolition Apogée inc.	253 605,82 \$
IPR 360 inc.	268 151,59 \$
Excavation St-Césaire inc.	311 968,70 \$
Gestion Dexsen inc.	312 908,85 \$
Construction Techroc inc.	344 088,10 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour les travaux de la piste cyclable - Section comprise entre le boulevard Magenta Est et la rue Yamaska Est soit octroyé à la compagnie B. Fréreau & fils inc. au coût de 192 691,03 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par la subvention octroyée qui représente 50 % des coûts admissibles et le solde par le surplus libre.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-700-00-721.

Planification et aménagement du territoire

2021-210

Ouverture de la rue de Dieppe

Document : Résolution 2008-587 adoptée le 27 octobre 2008.

CONSIDÉRANT que la rue de Dieppe devait être ouverte en une seule phase;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la rue de Dieppe n'a pas été entièrement réalisée, obligeant minimalement une seconde phase de réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT que les normes environnementales et réglementaires ont été modifiées depuis l'autorisation accordée en 2008;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'autorisation octroyée par la résolution 2008-587 soit considérée comme étant celle de la première phase du projet de développement de la rue de Dieppe.

QUE le promoteur devra soumettre une nouvelle demande pour le prolongement de la rue de Dieppe.

QUE la résolution 2008-587 soit modifiée en ce sens.

2021-211

Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de membres

CONSIDÉRANT la fin de mandat de M^{mes} Marie-Ève Lagacé et Sylvie Sicard;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer MM. Frédéric Delorme et Éric Marcotte à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans à compter de ce jour.

2021-212

Demande de permis - 86-92, rue Saint-André Nord - Modification

Documents : Résolution CCU-210209-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021 et dossier de l'inspectrice senior daté du 18 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin de remplacer des fenêtres et refaire les galeries situées sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux suggérés représentent une amélioration de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés s'agencent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les matériaux présentés sont de qualité;



CONSIDÉRANT que le revêtement horizontal situé à l'arrière du bâtiment est vétuste;

CONSIDÉRANT que le remplacement du parement extérieur peut être exigé dans le cadre du *Règlement sur le programme Rénovation Québec* lorsque celui-ci n'est pas en très bon état;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer des fenêtres et refaire les galeries situées sur la façade avant du bâtiment sis aux 86-92, rue Saint-André Nord, à la condition que le revêtement horizontal situé à l'arrière du bâtiment soit remplacé par un nouveau revêtement de qualité et durable au plus tard le 31 octobre 2022.

QUE la résolution 2021-136 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-213

Demande de permis - 840, rue Saint-Paul - Modification

Documents : Résolution CCU-191112-2 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 novembre 2019 et dossier de l'inspectrice senior daté du 18 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le revêtement extérieur du garage détaché implanté sur la propriété;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel, soit du contre-plaqué, n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que le revêtement proposé représente une amélioration marquée de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sur l'arrière du bâtiment est dans les tons de vert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour modifier le revêtement extérieur du garage détaché et du bâtiment résidentiel de la propriété sise au 840, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que ce revêtement soit dans les tons de brun pour la maison et le garage.

QUE la résolution 2019-688 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-214

Demande de dérogation mineure - 464, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-201215-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;



CONSIDÉRANT la démarche de planification du centre-ville actuellement en cours;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter la décision sur cette demande à la séance du 3 mai 2021.

2021-215 Dérégation mineure - 2030 chemin Yamaska

Document : Résolution CCU-210308-15 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la création d'un lot ayant une profondeur de 47,21 m et une superficie de 3 055,6 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 50 m et une superficie minimale de 5 000 m² dans la zone AH-001;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande causerait un préjudice important au requérant;

CONSIDÉRANT que le lotissement proposé respecte les délimitations de l'îlot déstructuré AH-001;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la dérogation mineure permettrait de contrer un empiètement dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la dérogation mineure permettrait de détacher la résidence du requérant de la ferme à laquelle elle est actuellement rattachée;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 11 mars 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 2030, chemin Yamaska visant à permettre la création d'un lot d'une profondeur de 47,21 m et d'une superficie de 3 055,6 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 50 m et une superficie minimale de 5 000 m².

2021-216 Demande de certificat - Projet résidentiel de la rue de Dieppe

Document : Dossier de l'inspectrice senior daté du 18 mars 2021.

CONSIDÉRANT que l'enseigne présentée fait davantage la promotion de l'agence immobilière plutôt que celle du projet de développement;

CONSIDÉRANT que les enseignes habituellement autorisées visent à mettre en valeur les terrains disponibles et non à présenter l'agence immobilière chargée des ventes;

CONSIDÉRANT que les enseignes reliées aux projets de développement qui sont habituellement autorisées présentent des unités modèles qu'on peut retrouver dans le projet, un plan de localisation des terrains disponibles et le prix d'entrée des propriétés;



CONSIDÉRANT que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prohibent les enseignes directionnelles annonçant que des terrains sont à vendre;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'émission du certificat d'autorisation pour l'affichage présenté du projet de développement de la rue de Dieppe.

2021-217

Demande de certificat - 448, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-210308-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne affichant le salon d'esthétique Shizen;

CONSIDÉRANT que l'enseigne actuelle n'est pas ajustée au format de la fenêtre dans laquelle elle est installée;

CONSIDÉRANT que l'enseigne actuelle ne s'agence pas bien à l'enseigne voisine en place;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est installée de façon temporaire dans la fenêtre;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un imprimé dans la porte principale du commerce permettrait l'harmonisation des affichages qui sont effectués sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne affichant le salon d'esthétique Shizen sur la propriété sise au 448, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architectural, aux conditions suivantes :

- Que l'enseigne actuellement installée dans la fenêtre de la façade avant soit ajustée de manière à occuper tout l'espace de la fenêtre.
- Qu'un imprimé représentant le logo de l'entreprise soit installé dans la porte principale du commerce, de manière à s'agencer avec l'affichage commercial qui est effectué pour le salon de coiffure voisin au salon d'esthétique.

2021-218

Demande de certificat - 22, boulevard Magenta Ouest

Document : Résolution CCU-210308-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne détachée affichant le salon d'esthétique BellaJo;

CONSIDÉRANT que l'enseigne présente un graphisme et une calligraphie de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne s'agence bien avec le style du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne sur poteau en cour avant de la propriété affichant le salon d'esthétique BellaJo au 22, boulevard Magenta Ouest, à la condition que celle-ci soit retirée lorsque l'usage cessera.

2021-219

Demande de certificat - 221, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-210308-17 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer deux enseignes posées à plat visant à afficher le nouveau commerce la Tite Frette;

CONSIDÉRANT que les enseignes présentent un graphisme et une calligraphie de qualité;

CONSIDÉRANT que les enseignes s'agencent bien avec le style du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que les enseignes s'agencent bien avec le style des commerces environnants;

CONSIDÉRANT que les enseignes proposées permettent la visibilité du commerce à partir des rues Principale Est et Meigs;

CONSIDÉRANT qu'aucun éclairage n'a été proposé pour les enseignes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour installer deux enseignes posées à plat sur le bâtiment sis au 221, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architectural, à la condition que l'enseigne installée sur la façade du bâtiment faisant face à la rue Meigs soit munie d'un éclairage en col de cygne.

2021-220

Demande de permis - 1320, rue Welch

Document : Résolution CCU-210308-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le style de la construction s'intègre bien au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée du bâtiment s'harmonise bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1320, rue Welch.



2021-221 Demande de permis - 1330, rue Welch

Document : Résolution CCU-210308-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le style de la construction s'intègre bien au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée du bâtiment s'harmonise bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1330, rue Welch.

2021-222 Demande de permis - 1450, rue Welch

Document : Résolution CCU-210308-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le style de la construction s'intègre bien au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée du bâtiment s'harmonise bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1450, rue Welch.

2021-223 Demande de permis - 1480, rue Welch

Document : Résolution CCU-210308-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le style de la construction s'intègre bien au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée du bâtiment s'harmonise bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1480, rue Welch.

2021-224

Demande de permis - 1495, rue Welch

Document : Résolution CCU-210308-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée sur la propriété;

CONSIDÉRANT que la construction s'intègre bien au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'agencement des revêtements projetés est harmonieux;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée du bâtiment s'harmonise bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de deux cases de stationnement adjacentes a été présenté;

CONSIDÉRANT que toutes les autres propriétés situées sur la rue Welch n'ont qu'une seule case de stationnement de large;

CONSIDÉRANT l'étroitesse du terrain;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de deux cases de stationnement asphaltées adjacentes amènerait une forte proportion d'asphalte en cour avant de la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1495, rue Welch, à la condition que dans le cas où deux cases de stationnement adjacentes sont aménagées sur la propriété, ces cases soient en pavé alvéolé.

2021-225

Demande de permis - 654, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-210308-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le revêtement extérieur sur toutes les façades du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur actuel est endommagé;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés s'agencent bien;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés s'intègrent bien au secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de rénovation visant à remplacer le revêtement extérieur sur toutes les façades du bâtiment principal sis au 654, boulevard de Normandie Nord.

QUE le revêtement installé dans la portion supérieure du bâtiment sera du déclin de vinyle de couleur "Séquoia", tandis que le revêtement installé dans la portion inférieure sera de la maçonnerie grise.

2021-226 Demande de permis - 339-341, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-210308-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de procéder à la réfection de toutes les façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés représentent une amélioration de l'aspect du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux s'intègrent bien au style architectural favorisé au centre-ville;

CONSIDÉRANT que les matériaux projetés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que la façade avant projetée présente davantage un aspect commercial;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés encourageront l'animation de la rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le projet de murale sur la façade latérale du bâtiment s'inscrit bien dans le projet de dynamisation du centre-ville de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de rénovation, visant à rénover toutes les façades du bâtiment sis aux 339-341, rue Principale Est, en zone de Plan d'intégration et d'implantation architecturale, à la condition qu'advenant le cas où la murale ne serait pas créée dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du maire de la Ville de Farnham, celle-ci soit présentée au Service des loisirs, culture et tourisme préalablement à sa réalisation, considérant que le bâtiment est assujéti au *Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale*.

2021-227 Demande de permis - 401, rue Saint-Joseph

Document : Résolution CCU-210308-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin remplacer toutes les ouvertures sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les ouvertures actuelles sont barricadées depuis un incendie survenu en 2019;

CONSIDÉRANT que les modèles et couleurs de fenêtres proposés s'agencent bien au style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la porte d'entrée principale proposée a un aspect plus commercial qu'institutionnel;



CONSIDÉRANT que l'agencement de panneaux d'acier de couleur visant à combler l'ancien vitrail de l'église ne s'harmonise pas adéquatement au style d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la forme ronde d'origine du vitrail devrait être mise en valeur;

CONSIDÉRANT que des couleurs sobres devraient être favorisées afin de bien s'agencer au bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'entrée électrique actuellement installée sur la façade avant du bâtiment jure avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de rénovation, visant à remplacer toutes les ouvertures du bâtiment sis au 401, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'intégration et d'implantation architecturale, aux conditions suivantes :

- Que l'entrée électrique actuelle soit déplacée sur une des façades latérales ou arrière du bâtiment.
- Que les portes d'entrée soient des portes en acier noir munies d'une fenêtre dans la portion supérieure, soit le même modèle que les portes ayant été présentées dans le cadre du remplacement des ouvertures de l'école voisine, appartenant au même propriétaire.
- Que l'ouverture de l'ancien vitrail, de forme ronde, soit entièrement comblé par une fenêtre ronde.

2021-228

Demande de permis - 425, rue Saint-Joseph

Document : Résolution CCU-210308-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer les ouvertures sur le bâtiment et rénover les deux entrées principales du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les ouvertures proposées s'agencent bien avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les couleurs proposées visent à égayer le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les aménagements proposés pour les deux entrées s'harmonisent bien avec l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de rénovation, visant à remplacer les ouvertures et à rénover les deux entrées principales du bâtiment sis au 425, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'intégration et d'implantation architecturale.



Loisirs, culture et tourisme

2021-229

Remplacement du revêtement de sol de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 mars 2021.

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la colle utilisée lors de la première pose ne semblait pas adéquate;

CONSIDÉRANT que la durabilité de l'installation était inquiétante;

CONSIDÉRANT qu'une entente avait été prise avec Avantage Sport;

CONSIDÉRANT les non-retours des représentants d'Avantage Sport en lien avec les visites attendues visant à effectuer les correctifs;

CONSIDÉRANT que l'entente signée en février 2020 n'a pas été respectée par Avantage Sport;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, certains correctifs ont été réalisés à l'interne, par le Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les engagements d'Avantage Sport n'ayant pas été respectés, la Ville de Farnham conservera à titre de dédommagement la dernière retenue de 12 670 \$.

QUE ce dossier soit par conséquent clos.

2021-230

Corporation de développement communautaire Brome-Missisquoi - Adhésion

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 13 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adhérer à la Corporation de développement communautaire Brome-Missisquoi pour l'année 2021, au coût de 200 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-10-494.

2021-231

Travaux aux terrains de tennis du parc Uldège-Fortin

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement du revêtement et l'ajout du lignage pour le tennis, le pickleball, en plus de l'ajout d'une membrane de renfort sur les terrains de tennis du parc Uldège-Fortin à la compagnie Jopat inc. au coût de 29 000 \$, excluant les taxes.

QUE le contrat pour le pavage des surfaces de jeu soit octroyé à la compagnie Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. pour la somme de 44 248,50 \$, excluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721 et financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE la résolution 2021-151 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-232 Oasis santé mentale Granby et région - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 19 mars 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'Oasis santé mentale Granby et région dans la catégorie Organisme régional et externe.

Ajouts

2021-233 Jour de la Terre - Concours la Grande Corvée

CONSIDÉRANT que pour souligner le Jour de la Terre, la Ville de Farnham a organisé un concours, se déroulant du 7 au 21 avril 2021, par lequel les citoyens sont invités à faire une collecte de déchets pendant leur marche et transmettre des photos pour participer;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remettre des certificats cadeaux de commerçants locaux d'une valeur totale de 225 \$ aux participants du concours Jour de la terre - Grande Corvée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-639.

2021-234 Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 - Volet Accélération - Demande de subvention

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 3 mars 2021.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels et d'en assurer le suivi concerné;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 - Volet Accélération pour les travaux admissibles du chemin du Golf.

QUE la Ville de Farnham confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE M. Nicolas-Éric Vary, directeur du Service des travaux publics, agira à titre de chargé de projet et représentant de la Ville de Farnham auprès du ministère des Transports dans le cadre de ce dossier.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Collecte de sang du 14 avril 2021 au Centre d'arts, sur rendez-vous.
- Inscriptions au jardin communautaire avant le 30 avril 2021.
- Concours de photographies pour le calendrier jusqu'au 25 septembre 2021.

M. Daniel Campbell

- Invite les citoyens à être attentifs aux autres.
- Invite les échanges d'idées en vue des prochaines élections municipales.

M^{me} Sylvie Ouellette

- Encourage les citoyens à profiter de la vaccination selon les groupes admissibles.
- Plus de quarante personnes ont profité du marché public de Pâques.

M. Vincent Roy

- Invite les citoyens à profiter des jours à venir pour faire des activités extérieures.
- Le Club de golf de Farnham débute sa saison vendredi.

M. Jean-Yves Boulianne

- La vitesse des véhicules en périmètre urbain sera de 40 km/h à compter du 1^{er} juillet 2021.
- De nouvelles zones de circulation interdite pour les véhicules lourds seront en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Les propriétaires des entreprises visées en seront informées dans les prochains jours.

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 03.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire